



ème

GRAND PRIX
DE PEINTURE

VILLE DE SAINT-GRÉGOIRE
Centre d'animation de la Forge
5-20 novembre 2016



Saint-Grégoire

Le règlement

I - DOSSIER

Le candidat adressera à la ville un dossier comprenant :

- 6 œuvres récentes, de moins de 3 ans, et disponibles
- Le bulletin d'inscription dûment rempli, les œuvres étant numérotées dans l'ordre de présentation
- Un CV
- Un texte de 5 à 10 lignes expliquant la démarche de l'artiste par rapport à son œuvre.

Les inscriptions sont possibles :

- Avec le **formulaire en ligne** sur le site de la mairie : www.saint-gregoire.fr, rubrique Loisirs/Vie Culturelle/Grand Prix de Peinture
- Avec le **bulletin d'inscription téléchargeable** sur le site, à remplir directement et à renvoyer par mail avec les visuels en pièce jointe.
 - Une fois le bulletin rempli, l'enregistrer au format PDF en utilisant la fonction « Imprimer » de votre ordinateur, puis choisir le PDF Creator dans la liste des imprimantes.
 - Les photos de vos œuvres doivent être au format numérique JPEG ou PDF, haute résolution (300dpi), la taille maximum de chaque image ne devant pas dépasser 2Mo.
 - Les photos peuvent être envoyées séparément, ou toutes ensemble, auquel cas la taille maximum du mail ne doit pas être supérieur à 8Mo.
 - Si les images sont de taille élevée, privilégiez un logiciel de transfert de fichiers lourds tel que WeTransfer ou autre.
 - Les fichiers photos doivent être renommés avec le numéro de présentation et titre de l'œuvre.

- **Par courrier ou sur CD** à l'adresse de la mairie :

Grand Prix de Peinture

Hôtel de Ville

BP 96232

35762 SAINT-GREGOIRE CEDEX

Fin des inscriptions :

Dimanche 25 septembre

II - PRÉSÉLECTION DU DOSSIER

Le Jury du Grand Prix de Peinture de la Ville de Saint-Grégoire est composé de professionnels du milieu artistique. Il procédera dans un premier temps à une présélection sur dossier en privilégiant les œuvres qu'il jugera de qualité et faisant preuve d'originalité et de créativité. Les artistes présélectionnés devront ensuite faire parvenir à la Ville de Saint-Grégoire les deux œuvres retenues par le Jury.

III - SÉLECTION DÉFINITIVE DES OEUVRES

Le Jury se réunira à nouveau pour choisir définitivement les œuvres qui seront exposées en vue de l'attribution des prix. Celui-ci se réserve la possibilité de ne pas accrocher des œuvres préalablement présélectionnées sur dossier. Sont admises les peintures de toutes tendances et de toutes techniques, **ne dépassant pas le format 160 x 160 cm (IMPERATIF)**. Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer un des prix, si la qualité des œuvres lui paraît insuffisante. Le lauréat du 1^{er} Prix ne pourra plus concourir.

IV - PRÉSENTATION DES OEUVRES ET EXPOSITION

Les œuvres devront être clairement identifiées et orientées.

Les œuvres proposées par les artistes devront porter au dos lisiblement :

- les nom, prénom
- le titre et le format
- le prix de vente souhaité.

Elles seront exposées sans cadre avec éventuellement une baguette cache-clos.

Nous insistons particulièrement sur le fait que les oeuvres devront être munies obligatoirement d'un système d'accrochage, faute de quoi elles ne seront pas exposées.

Les œuvres seront adressées par les artistes aux moyens de leur convenance sous caisse en bois ou carton épais réutilisable sans difficulté pour la réexpédition.

Les œuvres, sur papier seulement, pourront être encadrées sous plexiglas. La décision du Jury quant à l'accrochage et au placement des œuvres est souveraine.

Les frais d'envoi et d'assurance incombent totalement à l'artiste. Les artistes pourront déposer eux-mêmes leurs œuvres à l'adresse qui leur sera communiquée.

La Ville de Saint-Grégoire prend en charge le transport retour des œuvres. Il appartient à l'artiste d'assurer ses toiles pour ce transport.

La Ville de Saint-Grégoire est seul décideur du choix du transporteur.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être éventuellement causés aux œuvres au cours du transport.

Obligation est faite aux exposants de renoncer à tout recours contre le Comité d'Organisation du Grand Prix de Peinture de la Ville de Saint-Grégoire, et d'obtenir de leur assurance la même renonciation sans réserve.

En cas de force majeure, le Grand Prix de la Ville de Saint-Grégoire pourra être annulé sans préavis, sans que les artistes prétendent à quelque dommage que ce soit.

V - DROIT À L'IMAGE

Les artistes primés autorisent la ville de Saint-Grégoire à disposer librement des images des œuvres retenues dans le cadre du Grand Prix et des manifestations qui y sont ou seront rattachées.

VI - RETRAIT DES OEUVRES

Aucune œuvre exposée ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition.

Les œuvres pour lesquelles le retour n'aura pas été demandé seront à retirer à partir du mardi 22 novembre. Les œuvres dont le retour sera assuré par la Ville de Saint-Grégoire ne pourront être restituées avant **janvier 2017**.

Les galeries



La Ville de Saint-Grégoire, en organisant chaque année depuis 29 ans un Grand Prix de Peinture, cherche à mettre en lumière la vitalité et la richesse de la peinture contemporaine.

En cela, la ville de Saint-Grégoire s'inscrit dans la même optique que les galeries d'art : révéler des talents et aider de jeunes peintres ou des artistes confirmés dans leur démarche artistique.

Puisque nous visons les mêmes objectifs, puisque nos actions sont complémentaires et non concurrentes, pourquoi ne pas nous associer ?

La ville de Saint-Grégoire propose de donner la possibilité aux galeristes de présenter les peintres de leur choix en associant le nom de leur galerie.

En complément du prix, la Ville pourra proposer aux trois lauréats, au cours de l'année suivante, une exposition ainsi que les outils de communication (cartons de vernissage, cocktail...) indispensables à la promotion de l'évènement. Là aussi, le nom de la galerie apparaîtra dans l'exposition et sur les supports de communication. Si notre action vous séduit, rejoignez-nous en nous aidant à promouvoir la peinture d'aujourd'hui.

Les prix



Le 30^e Grand Prix de Peinture de la Ville est doté d'un prix de :

- GRAND PRIX DE PEINTURE DE LA VILLE DE SAINT-GRÉGOIRE
4500 euros
- d'un prix du Jury de
2000 euros
- d'un prix spécial de
1000 euros



Contact

culture@saint-gregoire.fr

Mairie de Saint-Grégoire BP 9632
35762 SAINT-GRÉGOIRE cedex
Tél : 02 99 23 19 23

www.saint-gregoire.fr



Retrouvez-nous sur Facebook :
Culture Saint-Grégoire



Saint-Grégoire



Bulletin d'inscription

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

E-Mail :

● Comment avez-vous eu connaissance du Grand Prix ?

FRAAP :

CNAP :

Facebook :

Presse :

Titre :

Autres :

Précisez :

● Accord :

A :

Le :

J'ai lu et j'accepte le règlement

● oeuvre n°1

Année : Format :

Titre :

Technique :

● oeuvre n°2

Année : Format :

Titre :

Technique :

● oeuvre n°3

Année : Format :

Titre :

Technique :

● oeuvre n°4

Année : Format :

Titre :

Technique :

● oeuvre n°5

Année : Format :

Titre :

Technique :

● oeuvre n°6

Année : Format :

Titre :

Technique :